Le Nord

QUATRE ANS

e législature radicale-socialiste

e Bloc radical-socialiste a une majorité ontestable et souveraine au Parlement. l a pu faire tout ce qu'il a voulu, sans l'opposition, trop faible, ait pu le gê-

Donc, il est pleinement responsable.

Eh bien ! Qu'a-t-il fait de ce pouvoir absolu ?

Qu'ont fait **MM. Dron, Guislain, Le Roy, Delory, Ghesquière,** tous membres de cette majorité ?

Que feraient-ils encore si on les renvoyait à la Chambre et si on les renforçait un Potié, d'un Saint-Venant et d'un Dubled ?

ELECTEURS,

Etudiez et méditez ce bilan de l'œuvre du Bloc radical-socialiste.

AUPARAVANT	AUJOURD'HUI
e budget en 1906 evait à 3 milliards millions.	Le budget de 1910 est de 4 milliards 200 millions, soit : un demi-milliard d'augmentation que doit **suer** le travail national.
e budget en 1906 se clait sans déficit.	Le budget de 1910 présente un déficit de 200 millions qu'on devra boucher par des **emprunts et des impôts nouveaux.**
a dette nationale en 1906 était de : 0 milliards 5 millions.	La dette nationale en 1910 s'élève à : 45 milliards 103 millions. Augmentation : plus de **cinq milliards** ! Plus que le rachat du désastre de 1870 ! Sur qui pèse cette dette effroyable ? Sur le travail seul et sur les travailleurs ! Le travail seul produit !
otre marine militaire occupait le 2e g dans le monde, premier après l'Angleterre.	**La Ligue maritime** fait savoir que nous sommes tombés au 5e rang : nous venons après l'Angleterre, après l'Allemagne, après les Etats-Unis, après le Japon !
ous avions la plus le armée du monde. La France était te et fière.	Envahie par les espions, qui emportent en plein jour nos mitrailleuses, rongée par l'indiscipline, démoralisée par les apaches incorporés, mouchardée par les fiches maçonniques, l'armée est découragée. La classe dernière comptait 11.304 repris de justice. Belle société pour nos fils !
a loi des retraites vrières était votée. s passerait au Sénat comme une lettre a poste. Elle serait mtôt appliquée. oir les affiches des ron, Le Roy, etc., il a **quatre ans.**	La loi des retraites ouvrières est revotée... mais il faut le renvoyer et la retaper. Il ne restera plus ensuite qu'à l'appliquer. (Voir les affiches des Dron, Le Roy, etc.). Seulement il n'y a pas un radis en caisse pour les payer ! La Bloc se fi...che du Peuple !
e criminalité était à affrayante. et rmait tous les bons yens. es candidats radi-	« Le perquet est envahi par les plaintes. Le total des affaires de toute nature continue à croître dans des proportions inquiétantes... C'est la **première fois** qu'ont été atteints des chiffres aussi exceptionnellement élevés... Le personnel judiciaire sera bientôt littéralement submergé **sous le flot sans cesse grossissant de la criminalité.** (Le blocard **Matin,** du 20 avril 1910.)

caux-socialistes promettaient de faire refleurir la vertu.

Trois milliards volés !

Oui, trois milliards réels, authentiques ont été volés par les radicaux-socialistes dont MM. Dron, Le Roy, Potié, Ghesquière, Delory et Guislain veulent continuer la gabegie.

Comptez bien :

1° **Le milliard des Congrégations** qui devait servir aux retraites ouvrières, est passé dans la poche des liquidateurs noceurs, de leurs frères, et amis, les Quinze-mille et aspirants Quinze-mille. Le juge franc-maçon Albanel ne fera rien pour connaître les 154 noms des complices inscrits sur le carnet de Duez.

2° **Le milliard des curés.** Le gouvernement s'était engagé, par traité, à verser un traitement aux prêtres, en compensation des biens volés pendant la Révolution. Le budget des cultes s'élevait, de ce fait, à 30 millions, ce qui, placé à 3 0/0 représente bien un milliard.

Le gouvernement a déchiré le contrat et s'est, de plus, emparé des biens des Eglises.

Qu'est devenu ce deuxième milliard ? Demandez aux radicaux et socialistes !

3° **Le milliard des contribuables.**

Après le moine, le curé ! Après le curé, le contribuable ! C'est dans l'ordre.

En 1906, le contribuable payait 3 milliards 709 millions.

En 1907, il payait 12½ millions en plus ;
En 1909, il payait 211 millions en plus ;
En 1909, il payait 306 millions en plus ;
En 1910, il paiera 473 millions en plus.
Soit en quatre ans 1.114 millions d'augmentation !

C'est donc plus qu'un MILLIARD que le bloc radical-socialiste a volé aux contribuables pendant la dernière législature !

Soit avec le milliard des Congrégations et le milliard des Curés, **trois milliards** croqués, dissipés, volatilisés.

Mais s'ils ont perdue pour la France et pour le Peuple, ces **trois milliards** ne sont pas perdus pour tout le monde.

ELECTEURS,

Si vous voulez que la danse continue ;

Si vous voulez que tout augmente en France, sinon la prospérité, les salaires et le bien-être du Peuple ;

Si vous voulez que le système de pillages, de gabegie, de dépenses folles et injustifiées prospère de plus belle ;

Votez pour les Dron, les Potié, les Le Roy, les Guislain, les Delory, les Ghesquière, les Saint-Venant, les Dubled !

Mais si vous préférez que cela change ;

Si vous trouvez qu'il est temps d'enrayer cette course aux abîmes ;

Si vous voulez un changement d'air pour la France ; si vous lui voulez un air plus pur, plus vérifiant, qui lui rende la santé,

Votez pour Vandame, Dambrine, Duburcq, Maurice, Bernard-Flipo, Ducrocq, Lorthioir et Deligne !

Vive la République honnête, vraiment démocratique et sociale !

Vive la France plus grande, plus prospère et plus heureuse !

Un groupe de bons Français.

Gazette du Nord

LES FUNÉRAILLES de M. le Chanoine EVIEUX

Les funérailles de **Maître Martin Evieux,** docteur en théologie, chanoine honoraire de Belley, professeur de droit canonique à la Faculté de Théologie de Lille, ont été célébrées hier matin à dix heures, en l'église Saint-Martin d'Esquermes, à **LILLE,** où le chanoine Evieux s'étant retiré, il y a seulement quelques jours, à la Maison Saint-Camille, rue de La Bassée.

La levée du corps a été faite par M. le chanoine Selosse, curé, entouré du clergé de la paroisse.

Derrière la croix et les enfants de chœur, **était portée la bannière de l'Université catholique,** qu'accompagnaient des délégations d'étudiants des différentes facultés et tous les élèves du Séminaire académique. Notons particulièrement la délégation plus importante des étudiants de la faculté de droit, auxquels M. le chanoine Evieux enseignait le droit canon.

M. l'abbé Creton portait le calice, les burettes et les chandeliers de cire, en avant du corbillard.

Sur le cercueil avait été placée la toque du professeur de la Faculté de Théologie. Les coins du poêle étaient tenus par M. le chanoine Bayart, professeur à la Faculté des Lettres, M. le docteur Faucon, professeur à la Faculté de Médecine, M. Durquin, professeur à la Faculté de droit, M. Lenoble, professeur à la Faculté des Sciences.

Derrière le corbillard, marchaient Mgr Margerin, recteur de l'Université catholique, M. le chanoine Rambure, pro-recteur honoraire, M. le chanoine Salembier, secrétaire-général de l'Université, MM. Jean Bernard et Scalbert, président et membre du conseil d'administration de l'Université, puis les professeurs de la Faculté de Théologie, en costume académique, à la tête desquels on remarquait M. le chanoine Robart, doyen de la Faculté, Mgr Chollet, évêque élu de Verdun, M. le chanoine Quillict, M. le chanoine Panier.

M. le chanoine Demanthon, représentant le diocèse de Belley, était accompagné de M. le chanoine Bourgeat, doyen de la Faculté des Sciences.

Dans l'assistance se trouvaient encore les doyens et professeurs de chaque Faculté, M. le chanoine Vandame, représentant les anciens élèves du Séminaire français à Rome, un groupe d'étudiants originaires du diocèse de Belley, M. Groussau, député du Nord, plusieurs supérieurs et professeurs de collèges libres, entre autres MM. le chanoine Mollet, supérieur de l'école Jeanne d'Arc, l'abbé Delbrouck, supérieur de l'école Saint-Joseph, l'abbé Malnil, supérieur du Petit-Séminaire d'Haubourdin ; les vicaires de la paroisse Sainte-Catherine de Lille, etc.

L'absoute a été donnée par M. le vicaire-général Lamant, représentant Mgr le Coadjuteur.

Après la cérémonie religieuse, le corps a été conduit à la gare, pour être dirigé sur Belley, où se fera l'inhumation.

Dans la cour de la gare, M. le chanoine Robart, doyen de la Faculté de Théologie, a prononcé un discours ému, dans lequel il a retracé la carrière sacerdotale de M. Evieux.

Nos lecteurs trouveront le texte dans notre prochain numéro.

On annonce la mort :

A **BONSECOURS,** de **M. le chanoine Joleaud,** rappelé à Dieu dans sa 71e année.

Depuis quelque temps la santé de M. le chanoine Joleaud inspirait à tous ses amis de vives inquiétudes, et l'on pouvait prévoir un triste dénouement. La nouvelle de sa mort n'en causera pas moins une impression profonde dans tout le clergé du Nord, qui le considérait à bon droit comme une de ses meilleures gloires.

Né à Bachant en 1839, M. l'abbé Joleaud, dès son ordination, fut nommé professeur d'histoire au Petit-Séminaire de Cambrai. Le jeune maître se distingua à tel point qu'à l'âge de 28 ans il était nommé supérieur de l'Institution Notre-Dame, à Valenciennes.

Pendant 21 ans, il devait diriger cet établissement avec une distinction et une autorité dont un seul fait pourra fournir la preuve. M. Wallon, qui était de Valenciennes, visitait, en qualité de ministre de l'Instruction publique, les écoles et collèges de sa ville natale. Après l'inspection des « salles d'études » de l'Institution Notre-Dame, il ne put cacher, lui qui connaissait bien les collèges universitaires, une satisfaction mêlée d'envie.

Le Supérieur était en même temps un prédicateur du tous points remarquable. Originalité de vues, élégante simplicité de forme, noblesse de diction, telles étaient les principales qualités oratoires que Valenciennes et Douai, les deux cités attiques par excellence, devaient tant admirer.

Mais ce n'est pas l'admiration que cherchait M. l'abbé Joleaud : c'était le salut des âmes. On le vit bien lorsque, pendant trois années, de 1888 à 1891, il se donna si complètement à la paroisse ouvrière de Fresnes.

L'autorité diocésaine l'envoya ensuite à Douai. Il remplaçait, comme doyen de la paroisse Saint-Pierre, M. le chanoine Dayez, dont le souvenir est resté si vivant. La succession était lourde, mais M. le chanoine Joleaud était apte à la reprendre et à accroître encore l'héritage. Avec quelle ardeur il se mit à l'œuvre, ceux-là pourraient le dire qui ont vu sa joie et sa légitime fierté quand l'église St-Pierre, enfin délivrée de ses échafaudages, apparut dans sa nouvelle et splendide parure.

Ce fut son dernier triomphe.

Quelques mois plus tard, tandis que la hache des inventoriens s'abattait sur la porte de l'édifice qu'il venait d'achever, on vit M. le chanoine Joleaud pâlir et chanceler. Il était frappé d'un coup dont il ne se releva plus.

Après de longues souffrances, religieusement supportées, il est allé recevoir sa récompense, accompagné par les prières reconnaissantes de tous ceux qui ont joui de son amitié, profité de ses conseils, trouvé dans ses paroles la lumière qui les a conduits à la vérité.

A **CANTELEU-LAMBERSART,** rue de la Carnoy, 79, de **Mme Désiré Prémecque,** née **Clémence-Elise Masquelin,** décédée dans sa 68e année, munie des sacrements de notre Mère la Sainte Eglise.

Les funérailles auront lieu lundi, à dix heures, en l'église du Sacré-Cœur (Mont-à-Camp).

A **HAUBOURDIN,** de **M. Henri Delebarre,** fondé de pouvoirs de la maison Benzel (chicorée), pieusement décédé le 6 mai, à l'âge de 62 ans. Il était le beau-frère de M. Labbé Vandierdonck, curé de Brunémont.

Ses funérailles auront lieu lundi 9 mai, à neuf heures et demie, en l'église d'Haubourdin.

A **ROUBAIX,** de **Mme Alexandre Delaoutre,** née **Julie Flipo,** tertiaire de Saint-François, décédée à son domicile, Grande-Rue, 33, le jour de l'Ascension, après une longue et douloureuse maladie, chrétiennement supportée. Mme Delaoutre meurt à l'âge de 87 ans. D'elle on peut dire qu'elle a passé en faisant le bien ; sa vie a toujours été exemplaire et sa générosité a été acquise à toutes les œuvres catholiques, à l'œuvre des écoles en particulier, qui perd en Mme Delaoutre une de ses plus dévouées bienfaitrices.

La défunte était l'aïeule de M. Eugène Motte, maire de Roubaix.

Les funérailles auront lieu lundi, à dix heures, en l'église Saint-Martin.

A **ARMENTIÈRES,** de **M. François Debaeque,** contremaître de tissage chez MM. Fauvergue et Cardon, décoré de la Médaille du travail, décédé le 4 mai 1910.

Les funérailles auront lieu le samedi 7 mai, à 9 heures, en l'église Notre-Dame.

Vendredi matin, à onze heures, en l'église de **LA BRIQUETTE,** ont été célébrées, au milieu d'une nombreuse assistance de parents et d'amis, les funérailles de **M. Robert Dupont,** enlevé prématurément à l'affection des siens, à l'âge de dix-sept ans.

Le deuil était conduit par M. Henri Dupont, son père, entouré de tous les membres de la famille.

Dans le cortège on remarquait de nombreuses notabilités de la ville et de la région, qui avaient tenu à apporter, dans cette douloureuse circonstance, un témoignage de sympathie à la famille Dupont, si honorablement connue.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

JÉSUS, MARIE, JOSEPH (7 ans et 7 quarant.)

ÉCHOS

CONFIRMATION

Itinéraire de S. G. Mgr Delamaire

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

Lundi 9 mai, *Sailly,* 3 heures. Raillencourt. Haynecourt.

Mardi 10, *Abancourt,* 10 heures. Bantigny. Fressies. Hem-Lenglet. *Sancourt,* 3 heures. Flécourt.

Mercredi 11, *Paillencourt,* 10 heures. Estrun. Thun-Léveque. *Escaudœuvres,* 3 heures. Ramillies, Eswars.

Jeudi 12. *Cagnoncles,* 9 heures. Cauroir. Naves. *Carnières,* 11 heures. Boussières. Cattenières. Estourmel.

Vendredi 13, *Niergnies,* 9 heures. Awoingt. *Séranvillers,* 11 heures. Wambaix. Esnes.

POUR LES ÉLECTIONS

Nous avons reçu pour les élections : d'un anonyme, 30 fr.; d'un autre anonyme, 5 fr.; pour la 1re circonscription de Lille : 20 fr.

COMICE AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE

On nous annonce que le Comice agricole de Lille se propose d'organiser à l'occasion du concours national agricole, des expériences du traité mécanique des vaches et de labourage mécanique.

Tous les inventeurs sont admis gratuitement en prévenant quelques jours d'avance M. Numa Rousse, secrétaire du Comice agricole, 122, rue de Paris, à Lille.

Des médailles et des primes seront accordées aux divers concurrents.

N.-B. — Les personnes qui auraient à proposer un emplacement d'au moins un hectare, libre le 1er juin et près d'une ligne de tramway, pour ces essais, sont priées de l'indiquer à la même adresse.

Temps probable. — En France, un temps à éclaircies et à averses est probable avec températurs un peu basse.

Savon Sunlight
Reconnu
"Incomparable sous tous rapports."

POUR LUNDI

En raison des élections, nous verrons lundi prochain, lendemain du ballottage, A TOUS nos colporteurs et dépositaires, le même nombre de journaux que les jours ordinaires. Pour les augmentations, nous prions nos correspondants de nous en donner avis avant dimanche.

Les Grèves de Dunkerque

Comme nous l'avons annoncé, le travail a repris vendredi matin au port, dans les usines et aux Chantiers de France.

Seuls, les terrassiers et les maçons restent en grève. Encore convient-il de noter que parmi ces derniers une certaine lassitude se manifeste.

Ça et là, le travail a repris partiellement dans des maisons en construction, notamment à Rosendael et à Malo-les-Bains.

Dans les filatures, les tissages et les huileries, le personnel est au complet ; sur les quais, on remarque l'activité habituelle, et les ouvriers métallurgistes ont également repris le travail ; la journée de vendredi n'a été troublée par aucun incident fâcheux.

Un prétendu acte d'indiscipline

Nous avons démenti, dès hier, une information publiée par certains journaux socialistes, et d'après laquelle, un détachement du 33e de ligne aurait pactisé avec les grévistes.

Le général Plantey, gouverneur de Dunkerque, communique à ce sujet la déclaration suivante :

Dans le numéro du 5 mai, le « Réveil du Nord » raconte sous forme tendancieuse que le détachement du 33e, de garde à l'usine Weill, aurait eu une attitude favorable aux grévistes, et qu'en raison de ce fait, le régiment aurait été acclamé à la réunion de la Bourse du Travail.

Le général gouverneur de Dunkerque donne à ces allégations le démenti le plus formel et pour prouver hautement sa confiance dans cet excellent régiment, il a décidé que le 33e serait conservé à Dunkerque jusqu'à la fin des grèves.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Général PLANTEY

D'autre part, M. Vincent, préfet du Nord, adresse au général Davignon, commandant le 1er corps d'armée, la lettre suivante :

Dunkerque, le 5 mai 1910

Monsieur le Général en chef,

Au moment où, la calme revenu dans la Ville et dans le Port de Dunkerque, je vais pouvoir lever mes réquisitions, je tiens à remercier au nom du Gouvernement les officiers et soldats de toute arme pour le courage et l'endurance avec lesquels ils ont assuré l'ordre public et protégé la liberté du travail.

A tous les degrés de la hiérarchie, ils ont su allier la patience à l'énergie et tempérer leur force par leur inaltérable bonne humeur.

Les ordres ont été partout exécutés fidèlement sans la moindre défaillance, et toutes les consignes observées avec intelligence.

Je vous prie d'adresser tous mes remerciements à MM. les officiers et soldats, pour le concours dévoué et efficace qu'ils m'ont une fois de plus apporté.

Veuillez agréer, Monsieur le Général en chef, l'expression de mes sentiments les plus distingués et les plus dévoués.

Le Préfet du Nord : L. VINCENT

Revue des troupes et remises de décorations

Vendredi après-midi, le général gouverneur a passé en revue, sur l'esplanade Jean-Bart, le 110e d'infanterie, les 14 escadrons et les 7 bataillons de ligne qui ont contribué au service d'ordre.

Un grand nombre de dunkerquois ont assisté à ce spectacle grandiose et ont longuement acclamé l'armée.

Les récompenses suivantes sont décernées :

MÉDAILLE D'ARGENT de 1re classe. — Capitaine Bodiot, du 21e dragons ; Capitaine de Maisrand, du 21e dragons ; Bonnet Bruneau, commandant de gendarmerie à Lille.

MÉDAILLE D'ARGENT de 2e classe. — MM. de Brunier, lieutenant au 21e dragons, nombreuses contusions graves ; Dubos, lieutenant au 21e dragons, contusions sérieuses au genou ; Laroque, lieutenant de gendarmerie à Hazebrouck, plusieurs blessures à la tête.

MÉDAILLES DE BRONZE. — MM. Gey, brigadier au 21e dragons, contusions multiples ; Vidocq, cavalier, contusions multiples ; De Villers, cavalier, déchirure arcade sourcilière et casque enfoncé ; Lechon Aimé, brigadier de gendarmerie à cheval à Landrecies ; Georget Lucien, gendarme à cheval à Maubeuge ; Dehuire Louis, gendarme à cheval à Douai ; Henriot Georges, gendarme à cheval à Hondschoote.

Ces quatre gendarmes ont été récompensés pour leur belle conduite et à cause de leurs blessures.

POLICE MUNICIPALE DE DUNKERQUE

MÉDAILLE D'ARGENT de 1re classe. — MM. Carré François, commissaire central, à Dunkerque, déjà titulaire de la médaille de bronze, a dirigé tout le service d'ordre avec un sang-froid, une lucidité et un courage au-dessus de tout éloge ; Hénin Léon, commissaire de police de Dunkerque, déjà titulaire de la médaille d'argent de 2e classe, excellent et courageux service ; Teuf, brigadier de la Sûreté, déjà titulaire de la médaille d'argent de 2e classe, excellent et courageux service.

MÉDAILLE DE BRONZE. — MM. Treuienaers Jules, brigadier des gardiens de la paix, à Dunkerque, a été exposé à de graves dangers dans la journée du 2 mai, et a fait courageusement son devoir en protégeant le Sous-Préfet le Commissaire Central ; Dehaegher Louis, gardien de la paix ; Lammer Ernest, id.; Dehaut, id.; Deruddre Pierre-Louis, inspecteur commandant les gardiens de la paix, à Dunkerque, qui se sont particulièrement distingués par leurs bons services.

Le préfet a félicité les militaires et les agents qui ont été l'objet de distinctions honorifiques ; il annonce que d'autres récompenses seront décernées.

Départ des troupes

Aujourd'hui quitteront Dunkerque, 4 escadrons de chasseurs à cheval, 4 escadrons de dragons et 2 escadrons de cuirassiers.

Plusieurs compagnies d'infanterie sont parties la nuit dernière.

Deux escadrons de dragons et deux escadrons de cuirassiers seront maintenus à Dunkerque jusqu'à la fin de la grève du bâtiment.

La grève du bâtiment

Maçons et terrassiers se sont réunis vendredi à la Bourse du Travail ; le comité de la grève a annoncé que les entrepreneurs auraient une assemblée le lendemain matin et que des négociations seront entamées.

Manifestants condamnés

Nous avons signalé en leur temps les arrestations de Maurice Petit, 18 ans, et Charles Puydt, 33 ans. Ces deux individus étaient poursuivis pour avoir pris part aux incidents de mercredi. Ils ont comparu vendredi matin devant le tribunal correctionnel, qui les a condamnés à un mois de prison avec sursis.

Cour d'Assises du Nord

Audience du vendredi 6 mai 1910

En douze mois, neuf cambrioleurs font vingt-et-une victimes.

La bande qui comparait vendredi et samedi devant la Cour d'assises a débuté le 28 mars 1908, à Douai, par le vol d'une bicyclette chez M. Bernard. Puis c'est un voyage fantastique que les cambrioleurs entreprennent sur un rayon qui déconcerte.

Une nuit de janvier, ils sont à Harnes (Pas-de-Calais), ils emportent 48 francs de chez un négociant, M. Despretz, plus un cric qu'ils ont dérobé à la gare ; le lendemain les voici à Orchies : à l'aide d'un cric volé la veille, ils éventrent un coffre-fort chez le maire de l'endroit, M. Lherminé.

Mais c'est surtout dans la région Douaisienne qu'ils opèrent; rafiant pêle-mêle du cuir chez le cordonnier Queneute de Dorignies; des bijoux pour 2000 francs chez M. Lowet, de Flers-en-Escrebieux; des chemises chez l'épicier Mariage, d'Arleux; un rellquaire dans l'église de Lauwin-Planque; 15.000 francs de titres chez M. Farine, de Sin-le-Noble; 2.000 francs en espèces chez M. Bréguet, de Douai; un peu partout, notamment chez M. Dinoird, de Douai, des bicyclettes dont ces malfaiteurs semblent particulièrement friands.

Leurs attentats s'accumulaient mais ils travaillaient toujours si adroitement, si « proprement » comme dit un témoin, qu'on ne parvenait à mettre la main sur aucun d'eux.

ENFIN PRIS !

C'est à Flers-en-Escrebieux qu'on trouva la piste des bandits. M. Augustin Moreau, arrivant le 9 mars 1909, à 2 heures du matin près du cabaret de son frère Joseph, aperçut deux hommes au visage noirci de fumée qui dévalisaient l'établissement. Il voulut intervenir : l'un des malfaiteurs lui mit un revolver sous le nez. Le malheureux éprouva une telle frayeur qu'il en mourut quelques mois plus tard.

Le lendemain de l'attentat, M. Joseph Moreau, à son réveil, vit qu'on lui avait dérobé un phonographe, plus le contenu de trois appareil automatiques fracturés au préalable.

Quelques heures après, l'on découvrait chez un cabaretier de Douai, Maugeat, et chez un mineur de Flers-en-Escrebieux, Monnoyer, quelques-uns des objets volés. La perquisition aurena d'autres découvertes : des trousseaux de clefs, des billets de banque, cachés dans une paillasse, des revolvers, des lanternes sourdes.

Les fréquentations de Maugeat et de Monnoyer mirent la police sur la piste de leurs sept camarades qui se trouvaient tous arrêtés quelques mois plus tard.

LA BANDE ET SON ORIGINALITÉ

Le chef de la bande est sans contredit Victor Demoor, le « Grand Jules » comme l'appellent ses camarades. Il a 36 ans, est né à Tourcoing, mais ne se connaît pas de domicile fixe. Le front très découvert, le teint allumé, les dents très blanches qu'il découvre souvent dans un rire gouailleur, il sue la débauche et impressionne défavorablement le jury. Il essaye d'embarrasser le Président, insulte le juge d'instruction, les gendarmes et les commissaires, menace ses codétenus et hausse les épaules aux questions des témoins.

Apurés de lui, Maugeat qui se défend avec la verve d'un bistro de faubourg.

Le Président l'accuse de tenir un établissement mal noté : « Si l'on peut-dire ! se récrie Maugeat, plusieurs de ces messieurs les jurés viennent chez moi trois fois la semaine. » Il gesticule et se livre à une mimique que favorisent des yeux très mobiles, son grand nez qui descend tout droit dans la broussaille des moustaches, le pli moqueur des lèvres. Mais il est vite à bout et ne soutient pas avec la même force de raisonnement que Victor Demoor.

Entre les deux, un débitant de Dorignies, Alexandre Deschamps, 41 ans,. Enfoui dans un pardessus qui lui descend jusqu'aux jambes, il a l'air d'Isaac Laquedam, qui aurait pris du ventre. Ses gros yeux à fleur de graisse, sa moustache formidable et retombante, et ses trois mentons qu'il cache dans ses mains lui donnent un faux air de « bonne pâte ». A la faveur de ce masque paisible, il trompa longtemps ses voisins qui furent surpris de la voir arrêter.

Il y a encore Jules Monnoyer, un petit homme de 27 ans, sec, avec des cheveux noirs en brosse, qui n'arrivent pas jusqu'au bout du front bombé. La tête est maigre, fine, volontaire ; Monnoyer est le dénonciateur de la bande, « l'indicateur » comme l'appelle Victor Demoor en le foudroyant du regard. Les autres le tiennent en médiocre estime, ce dont il n'a cure.

Quant à Félix Delcuellerie, Ernest Demoor, Auguste Barrier, François Félix et Emile Victor, ils ne paraissent pas avoir joué un grand rôle dans tous ces cambriolages. Les trois derniers, d'ailleurs, n'ont participé qu'à l'affaire d'Haines.

Il reste à préciser les fonctions caractéristiques des quatre grands chefs, ce que M. Lefrançois, président, essaie de faire en interrogeant plus de quarante témoins, dont une vingtaine de gendarmes.

Deschamps était à la fois, l'indicateur, l'écoulement et la receleur de la bande. Il préparait les expéditions, envoyant aux renseignements sa sœur et sa nièce qui cherchaient les bons coups à faire. Une fois en route, Deschamps payait rubis sur l'ongle les frais du voyage, puis quand on rentrait, c'est lui qui se chargeait d'écouler les produits du cambriolage. Mais le gros homme était paresseux et ne savait se débarrasser à temps de son bric-à-brac. On a retrouvé chez lui toute une voiture d'objets volés. Il les utilisait d'ailleurs ingénieusement : c'est ainsi qu'avec le cuir volé à Queunet, il fit une fronde dont il tua des coqs et des pigeons.

Monnoyer ne manquait pas non plus de ressources : il porte encore certaine paire de chaussures qu'il se confectionna lui-même avec le cuir volé chez M. Queunet.

Le rôle de Monnoyer dans les expéditions est encore assez mal défini, car si l'accusé raconta volontiers ce qu'ont fait ses camarades, il a soin de taire ses propres méfaits. En tout cas, il était de toutes les histoires, avoue avoir participé à tous les bénéfices et se trouve à la tête de sérieuses économies : la police a retrouvé 1.100 francs dans sa paillasse, et M. Jean Farine, à qui l'on a dérobé 15.000 francs, voulant rentrer dans ses fonds, se porte partie civile contre Monnoyer.

Enfin Victor Demoor est, comme il s'en vante lui-même, le chef redoutable de la bande. C'est lui que les témoins sont unanimes à charger et Monnoyer lui prête la responsabilité les plus graves dans toutes les affaires. Demoor y jouait un rôle actif, fracturant les portes, brisant les vitres avec précaution, éventrant les coffres-forts, enfin tenant la bande tout entière sous sa domination. C'est lui qui, à l'interrogatoire, empêche presque tous ses compagnons de parler. Seuls Mangeat et Monnoyer sont de force à lui tenir tête, un instant, sauf à se tenir cois quand le bandit menace de dévoiler leurs secrets exploits.

Une seule chose est à la décharge de Demoor ; c'est qu'au cours de si nombreuses expéditions, il n'ait pas une seule fois versé le sang. Cet homme avait horreur de l'assassinat : et il suffisait qu'une fenêtre s'ouvrit, qu'un garde de nuit intervint, qu'un chien aboyât, pour que le chef commandât la retraite à ses hommes. Ceux-ci se trouvant en nombre, on frémit à la pensée de ce qui serait arrivé si Demoor avait eu des instincts sanguinaires.

Tels qu'ils sont, les neuf bandits, ou du moins quatre d'entre eux, apparaissent en vilaine posture après la longue audience de vendredi, qui s'est passée tout entière à l'interrogatoire des accusés et des témoins. Aujourd'hui samedi, auront lieu le réquisitoire et les plaidoiries. L'audience commencera à 9 heures.

Le Concours National Agricole

DE LILLE

Après entente avec M. Randoing, commissaire général du concours, M. Charles Delesalis a fixé les prix d'entrée suivants pour chaque journée du grand concours national agricole qui doit se tenir à Lille du 31 mai au 5 juin.

31 mai. — Exposition des machines : 55 centimes.

1er juin. — Exposition des machines et produits : 1 franc.

2 juin. — Exposition générale : 2 francs, pendant les opérations du jury, de deux à cinq heures. Après cette heure, l'entrée sera fixée à 1 franc. Il en sera de même pour les journées des 3 et 4 juin.

5 juin. — Vingt-cinq centimes. Après quatre heures, l'entrée sera gratuite.

HYGIÈNE de la BOUCHE et de l'ESTOMAC
Après les repas 2 ou 3
PASTILLES VICHY-ÉTAT
Facilitent la Digestion.

Chronique Electorale

PAS UN MOT D'ÉCRITURE *sur les bulletins !*

Pas de bulletins fantaisistes !

Pour les ballottages, le devoir est de donner sur les noms de nos candidats l'effort le plus grand possible.

Pour obtenir ce résultat, il faut avant tout la discipline du vote. Et cette discipline consiste non seulement à ne pas soutenir nos adversaires, mais encore à ne point **perdre une seule cartouche,** c'est-à-dire un seul bulletin de vote.

Au premier tour de scrutin, ceux de nos amis qui assistaient au dépouillement ont pu constater que, dans nombre de sections de vote, figuraient **des bulletins portant des mentions fantaisistes** par lesquelles certains électeurs accentuaient leurs opinions personnelles. **Ces bulletins, conformément à la jurisprudence, ont été annulés, c'est-à-dire qu'ils ont été perdus.**

Du côté de nos adversaires, on peut être assuré qu'aucune manifestation de ce genre ne se produira. Qu'il en soit donc de même chez nous. Votons tous avec ensemble et votons bien, c'est-à-dire pour nos candidats et dans les conditions légales.

1re ET 2e CIRCONSCRIPTIONS DE VALENCIENNES

Déclaration du Comité Républicain Libéral

Les représentants du parti libéral dans les communes de la première et de la deuxième circonscriptions, s'étant réunis le samedi 30 avril, à deux heures et demie, à la Salle Watteau, avaient envisagé les différentes situations en présence desquelles le parti pouvait se trouver au scrutin de ballottage du 8 mai.

Des décisions avaient été prises en prévision de ces diverses éventualités et le Comité d'arrondissement avait reçu mission de les appliquer au moment voulu.

Aujourd'hui la situation est bien dessinée, et le Comité nous prie d'insérer la déclaration suivante :

Les candidats libéraux à l'élection du 25 avril remercient du plus profond du cœur ceux de leurs amis qui, au premier tour de scrutin, se sont résolument groupés autour du drapeau libéral, plaçant au-dessus de tout, la fidélité aux principes.

Ils ne croient pas devoir, en l'état actuel, continuer la lutte.

Ils estiment, et le Comité pense avec eux, que cette lutte est loin d'avoir été inutile.

Elle a montré qu'il fallait compter avec les républicains libéraux.

La réforme électorale, instrument nécessaire de toutes les autres, c'est-à-dire le scrutin de liste avec la Représentation proportionnelle, que MM. Roguin et Thellier de Poncheville avaient placé en tête de leur programme, a rallié au scrutin la grande majorité des électeurs ; elle emporte aujourd'hui l'adhésion sans réserve de tous les candidats.

Les libéraux sont donc certains qu'elle triomphera le 8 mai dans les deux circonscriptions. Ne pouvant donner leurs voix à des candidats de leur choix, ils chercheront du moins à sauvegarder, dans la mesure du possible, les idées d'ordre dont notre Parti est et doit rester le défenseur le plus ferme et le plus sûr.

Il est permis de penser que la sagesse et le patriotisme de leur attitude ne seront pas sans profiter, dans l'avenir, aux grands intérêts qui leur sont chers. Au surplus, rendu à lui-même par la Représentation proportionnelle, le Parti libéral se retrouvera, par les luttes futures, tout entier, avec toutes ses forces, avec tout son programme de liberté, de justice, de concorde, de réforme et de progrès social.

LE COMITÉ

N.-B. — Les candidats libéraux s'étant désistés, tout vote sur leur nom serait sans utilité.

D'autre part, ni les candidats précités, ni le Comité lui-même ne feront aucune nouvelle communication aux électeurs ; ils désavouent donc dès à présent toute publication de la dernière heure qui pourrait leur être attribuée.

—o—

De la profession de foi de M. Gustave Bouvier, nous détachons le passage suivant, susceptible d'intéresser nos amis :

Partisan de la liberté de conscience, j'entends que, sous un régime de séparation, tout citoyen puisse se livrer librement et sans contrainte à l'exercice de son culte. D'autre part, profondément attaché à l'école laïque, je tiens à ce qu'elle respecte le principe de neutralité tel que l'entendaient ses fondateurs.

—o—

1re CIRCONSCRIPTION D'AVESNES

Les ouvriers voteront pour Maire

Pasqual a connu enfin les affres du ballottage. Nous le croyons sincère quand il affirme que ce lui fut une surprise désagréable de se voir en si fâcheuse posture.

« Dimanche nous chanterons les vêpres des morts sur le cercueil politique de M. Maire », écrivait l' « Observateur » du 23 avril. Il a fallu ravaler ce cercueil, et à lire aujourd'hui le journal blocard, on voit bien qu'il souffre d'un enterrement rentré.

L' « Observateur » en oublie d'être malpropre, et la colère, chez lui, a remplacé momentanément la luxure. Si ça durait, la feuille radicale-socialiste pourrait traîner sur les tables des fermières sans trop salir la marmaille...

Pendant toute la période électorale, Pas-